

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Chantal Ancé, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Eliane Paquet, Isabelle André, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Gilbert Corréard, Frédéric Troy, Gérard Baup, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Christophe Drure, Sébastien Faure, Eric Bernard, Patrick Boudol, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Michel Court, René Rigaux, Gérard Martin Dhermont, Christian Roux, Régis Gauthier, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

Pouvoir : Brigitte Bezaud à Bernard Fillit et Alain Rougale à Marie-Jo Villard.

Excusés : Josette Garcin, Sylvain Betto, Annie Rovéda et Robert Terrier.

Marie-Jo Villard est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 23 avril 2012

☛ **OK unanimité**

2- Projet de centrales photovoltaïques villageoises

En introduction, Alain Hermil Boudin précise que la communauté de communes porte le projet dans l'attente de trouver un groupe suffisamment fort et l'accompagnement se fera jusqu'à l'autonomie complète.

Frédéric Folliet présente le projet de centrales photovoltaïques villageoises dont l'objectif est de produire ensemble de l'électricité en impliquant à la fois les habitants, les élus et les entreprises d'un territoire dans la conception, le financement et la gestion d'une société de production électrique.

Il conviendrait de créer une société pour s'adapter aux nouveaux enjeux énergétiques.

En illustration, 2 sites pilotes ont été retenus pour l'étude de faisabilité : la zone artisanale Terre des ruisseaux à Mens et le col de l'Arzelier à Château Bernard ; l'intérêt est que ce sont 2 sites complètement différents et qui n'ont pas le même contexte.

Deux formes juridiques sont proposées : SAS (Société par Actions Simplifiées) ou SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Pour la SAS, il y a une grande souplesse dans les statuts, pas de capital minimum et un retour sur investissement d'environ 3% mais pas d'actionnaire public direct.

En ce qui concerne la SCIC, les statuts coopératifs sont obligatoires, un capital minimum de 37 000 € est nécessaire et le retour sur investissement est faible de l'ordre de 1,5% par contre, il est possible d'avoir des actionnaires publics.

Ce projet a besoin d'être pris en main par un comité de pilotage qui doit être constitué et dont l'objectif premier sera de choisir la forme juridique et de rédiger les statuts, ensuite il faudra renforcer la communication auprès de la population et dimensionner l'installation effective sur le site de Mens. Une 1^{ère} réunion se tiendra le 14 juin prochain à 18h30 à Mens.

Pour plus de renseignements, consulter le Site : www.centralesvillageoises.fr

Rhône-Alpes Energie apporte son aide à ce projet.

Jean-Paul Mauberret précise qu'il s'agit d'un projet non ficelé dont le point de départ est le PNRV ; les élus ont donc réfléchi à la création sur leur territoire de centrale photovoltaïque et c'est pourquoi ces 2 sites ont été repérés. Pour Mens, il s'agit d'un 1^{er} site expérimental, dans le cadre de l'Agenda 21 du Trièves et dans l'axe du développement durable. Mobiliser l'épargne privée pour un développement authentique et respectueux de l'environnement est une bonne idée.

Michel Lambert demande si, sur des productions de ce type, EDF est associé au projet ? EDF, bien que connaissant notre projet, n'a pas encore été contacté car nous en sommes aux prémices.

Michel Guiguet souhaite des précisions sur la puissance pour le site de Mens.

La capacité de production couvrirait les besoins de 1200 foyers.

Un appel aux volontaires est lancé pour monter cette société. Le comité de pilotage existe déjà avec 5 personnes ; s'agissant d'un dossier technique, la recherche porte sur des personnes ayant de bonnes notions dans le domaine juridique et le montage de sociétés.

3- Délégation du Conseil de communauté au Président en matière de décision de souscrire à une avance de trésorerie auprès d'un organisme de crédit

Le président sollicite l'autorisation du conseil communautaire pour consulter les banques et déclencher l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 €.

Pour Michel Guiguet, la somme de 150 000 € ne paraît pas suffisante.

Samuel Martin répond que, la plupart des banques ne vont pas au-delà de cette somme et beaucoup ne répondent même pas. Nous n'avons qu'une seule proposition de la Caisse d'Épargne.

Vote : délégation du Conseil de Communauté au Président en matière de décision de souscrire à une avance de trésorerie auprès d'un organisme de crédit

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Ressources Humaines : adhésion UNEDIC : autorisation de signature donnée au Président

Il est proposé que la Communauté de Communes du Trièves adhère au régime d'assurance chômage pour ses agents non titulaires et non statutaires. Cela implique le prélèvement des cotisations sociales UNEDIC sur les traitements. En cas de privation involontaire d'emploi, l'agent sera directement indemnisé par Pôle Emploi.

Vote : Ressources Humaines : adhésion UNEDIC : autorisation de signature donnée au Président

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Ressources Humaines : poste de Directeur Général des Services : création d'un poste d'attaché

Samuel Martin annonce que Laurence Paulik quitte la Communauté de Communes du Trièves pour un poste à la Région. Il est donc nécessaire de la remplacer. Il rappelle que Laurence était sur un poste d'ingénieur principal et afin de procéder à son remplacement, il convient de créer plutôt un poste d'attaché qui correspond davantage au profil du poste recherché.

Un appel à candidature a été lancé depuis plus d'un mois et, est clôt depuis le 10 mai dernier et 3 réponses relevant du cadre d'attaché nous sont parvenues. Parmi celles-ci, un candidat dont le profil est adapté au poste a été retenu.

Le Président remercie Laurence Paulik pour son travail même si leur collaboration n'a pas été longue et rappelle que tous les délégués communautaires sont invités le 29 mai prochain pour son pot de départ.

Vote : Ressources Humaines : poste de Directeur Général des Services : création d'un poste d'attaché

☞ Adopté à l'unanimité

6- Ressources Humaines : détermination d'un ratio pour les avancements de grade 2012

Les collectivités définissent chaque année le ratio pour les avancements de grade de leurs agents. Cette année, 7 agents sont concernés dont 2 suite à la réussite à un examen professionnel. Il est proposé, pour l'année 2012, un ratio de 100% pour tous les grades et donc de promouvoir les 7 personnes qui correspondent. Il s'agit de tenir les engagements pris par les anciennes communautés de communes.

Vote : Ressources Humaines : détermination d'un ratio pour les avancements de grade 2012

☞ Adopté à l'unanimité

7- Ressources Humaines : mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère pour une consultation groupée concernant un contrat cadre d'action sociale avec participation employeur

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

La Communauté de Communes du Trièves propose déjà à ses agents via la MNT une garantie maintien de salaire pour laquelle elle participe à hauteur de 27% du montant de la cotisation. Il s'agit simplement de donner mandat au CDG pour lancer la consultation et comparer les offres portant uniquement sur la garantie maintien de salaire.

Vote : Ressources Humaines : mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère pour une consultation groupée concernant un contrat cadre d'action sociale avec participation employeur pour la garantie maintien de salaire

☞ Adopté à l'unanimité

8- Service Vie scolaire et périscolaire : tarification de la cantine et du périscolaire

Marie-Claire Brizion explique qu'un groupe de travail s'est réuni pour harmoniser les tarifs de la cantine sur la base du quotient familial. En ce qui concerne le périscolaire, les tarifs proposés ne tiennent pas compte du quotient familial.

Il est donc proposé de voter les tarifs de la cantine des écoles de Mens, de Monestier de Clermont et du canton de Clelles (Chichilianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles), pour l'année scolaire 2012/2013 selon le tableau ci-dessous prenant en compte le quotient familial (QF) :

Catégorie	Proposition de tarifs
QF < 300	3,67 €
QF 301 à 600	3,92 €
QF 601 à 900	4,32 €
QF 901 à 1200	4,90 €
QF 1201 à 1500	5,47 €
QF 1501 à 1800	5,71 €
QF > 1801	6,12 €
Exceptionnel/occasionnel, prix fixe sans quotient	8,16 €

Il est proposé de voter les tarifs de la garderie péri scolaire de l'école Clelles et des écoles maternelles et élémentaires de Monestier de Clermont pour l'année scolaire 2012/2013 selon le tableau ci-dessous :

Matin	Clelles (de 8h à 9h) et Monestier de Clermont (de 7h30 à 8h30)	1,66 €
Matin occasionnel	Clelles (de 8h à 9h) et Monestier de Clermont (de 7h30 à 8h30)	2,22 €
Soir	Clelles (de 17h à 18h30)	3,04 €
Soir occasionnel	Clelles (de 17h à 18h30)	3,33 €
Soir	Monestier de Clermont (de 16h30 à 18h30)	4,06 €
Soir occasionnel	Monestier de Clermont (de 16h30 à 18h30)	4,44 €

La Vice-présidente propose également au vote, après validation de la commission vie scolaire, les règlements de cantine des écoles et du périscolaire.

Michel Lambert demande si ces sujets ont été abordés en conseil d'école avec les parents. Effectivement, ils ont été abordés.

Guillaume Gontard demande si cela implique d'importants changements et si les familles de Clelles subiront une augmentation.

Marie-Claire Brizion explique qu'harmoniser des tarifs de la manière la plus juste possible pour tous n'est pas un exercice évident mais la commission a tenté de rester dans la fourchette la moins pénalisante possible.

Vote : Service vie scolaire et périscolaire : tarification de la cantine et du périscolaire
 ➤ Adopté à l'unanimité

Vote : service vie scolaire et périscolaire : adoption du règlement de la cantine et du périscolaire

➤ Adopté à l'unanimité

9- Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec la mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation du DOJO de Monestier de Clermont par la communauté de communes du Trièves pour le compte des écoles de Monestier de Clermont

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la Mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation du DOJO de Monestier de Clermont utilisé par les écoles de Monestier de Clermont en période scolaire selon un planning défini. La convention a été travaillée avec Marc Dutaut. Il est précisé que les locaux sont mis à disposition à titre gratuit.

Vote : Service vie scolaire et périscolaire : convention avec la mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation du DOJO de Monestier de Clermont par la communauté de communes du Trièves pour le compte des écoles de Monestier de Clermont

➤ Adopté à l'unanimité

10- Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation de la salle polyvalente

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la Mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase/salle polyvalente. Celui-ci est utilisé en tant que réfectoire, en salle périscolaire et pour les activités sportives scolaires des écoles de Monestier de Clermont. Il est aussi occupé par le secteur enfance jeunesse les mercredis, les vendredis soir et pendant les vacances scolaires.

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit mais une participation aux fluides est demandée.

Vote : service vie scolaire et périscolaire : convention avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation de la salle polyvalente

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec le collège Marcel Cuynat à Monestier de Clermont et la communauté de communes pour la fourniture des repas aux écoles

La fabrication de repas pour les cantines scolaires des Communes d'Avignonet, de Gresse en Vercors, de Monestier de Clermont, de Saint Martin de la Cluze, de Sinard et de Treffort s'effectue à la cuisine du Collège Marcel Cuynat de Monestier de Clermont.

Il convient de signer une convention afin de définir les conditions de fourniture de ces repas.

En ce qui concerne, le coût des transports, lors de la dernière réunion avec le Conseil Général de l'Isère, il a été indiqué que le coût de transport serait compensé par le coût des repas du collège. Robert Riotton demande que les communes puissent aussi bénéficier de cette baisse. Les conseillères générales transmettront les demandes.

Vote : service vie scolaire et périscolaire : convention avec le collège Marcel Cuynat à Monestier de Clermont et la communauté de communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec le collège Marcel Cuynat à Monestier de Clermont et la communauté de communes du Trièves pour la mise à disposition de personnel intercommunal

En rapport avec la délibération précédente, deux agents intercommunaux sont mis à la disposition du Collège pour la fabrication des repas du midi aux écoles. La quotité de l'agent mis à disposition est fonction du nombre de repas à fournir. L'objet de cette convention est de fixer les conditions nécessaires pour la mise à disposition de ce personnel intercommunal.

Vote : Service vie scolaire et périscolaire : convention avec le collège Marcel Cuynat et la communauté de communes du Trièves pour la mise à disposition de personnel intercommunal

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Service Vie scolaire et périscolaire : marchés à bons de commandes pour la confection et la consommation sur place des repas des élèves de l'école maternelle de Monestier de Clermont

Pour la confection et la consommation sur place des repas pour l'école maternelle de Monestier de Clermont (anciennement APAS au col du Fau), il est demandé au conseil de communauté d'autoriser le président à signer le marché à bons de commandes avec l'entreprise OKAYA VVF VILLAGES, 33 rue E. Gilbert, 63038 Clermont Ferrand, pour un montant unitaire du repas de 5.80 € H.T, pour l'année scolaire 2012/2013 (tarif à compter du 2 mai 2012).

Cela reste cher mais moins que les tarifs initialement demandés. Malheureusement, nous ne maîtrisons pas tout. La communauté de communes doit prendre en charge une partie de ce coût, ce qui représente un effort important. Mais on ne peut pas se passer de ce service.

Vote : Service vie scolaire et périscolaire : marchés à bons de commandes pour la confection et la consommation sur place des repas des élèves de l'école maternelle de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Motion de soutien au RASED

Suite à un courrier émanant des délégués de parents d'élèves de Mens, il est proposé prendre position pour demander le maintien des RASED et par conséquent de prendre une motion de soutien au RASED.

Samuel Martin propose que certaines motions soient votées à condition de les filtrer et demande aux délégués communautaires s'ils sont d'accord avec cette manière de procéder.

Selon Guillaume Gontard, il est normal de signer des motions quand elles correspondent à des compétences de la communauté de communes.

Tous sont favorables au fait de voter des motions correspondants aux compétences de la communauté de communes du Trièves.

Vote : Motion de soutien au RASED

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Motion de soutien au projet des usagers de l'abattoir du Fontanil

La société ABAG SAS, délégataire du service public d'abattage sur le site du Fontanil, rencontre actuellement des difficultés économiques et financières menaçant le maintien de son activité à court terme.

Face à ces difficultés et au risque d'arrêt de l'activité, un groupe d'éleveurs, de bouchers et de chevillards du département, tous usagers de l'abattoir et inquiets de l'avenir de cet outil, a réfléchi à un projet de reprise en main des outils d'abattage et de transformation du Fontanil.

Il est proposé une motion de soutien rappelant l'importance du maintien d'un outil d'abattage de proximité multi-espèces, indispensable au développement des circuits courts qui constituent eux-mêmes un enjeu agricole et environnemental indéniable.

La ville de Grenoble, propriétaire des locaux, souhaite s'en défaire pour un problème financier. Mais il s'agit d'un bâtiment surdimensionné dont personne ne veut.

Le risque est d'avoir des bêtes élevées localement et abattues dans un secteur géographique lointain.

La motion présentée consiste à tenter de soutenir l'abattoir du Fontanil.

Vote : Motion de soutien au projet des usagers de l'abattoir du Fontanil

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Service Tourisme : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour la création du site Internet pour le circuit adapté du Trièves

La communauté de communes de Monestier de Clermont portait le contrat de tourisme adapté Trièves (CTTLA) avec la Région Rhône-Alpes pour le compte des trois communautés de communes. Depuis le 1er janvier 2012, ce contrat est porté par la communauté de communes du Trièves.

Afin de pouvoir développer la promotion et la communication sur le tourisme adapté en Trièves, il est prévu par le contrat CTTLA Trièves la création d'un site Internet adaptable aux sites existants dans les antennes de l'OTI du Trièves reprenant les éléments de l'étude sur la création du circuit adapté du Trièves. Pour se faire, il est prévu l'assistance d'un bureau d'études chargé de réaliser techniquement ce site web.

Les dépenses portent sur les coûts d'études des intervenants extérieurs et sur la mise en place du site selon le plan de financement ci-dessous, sachant que les dépenses sont inscrites au budget 2012 :

Dépenses		Recettes	
Conception du site web	15 000 €	RRA (80 %)	12 000 €
		CDC du Trièves	3 000 €
TOTAL	15 000 € HT		15 000 € HT

Pour répondre à Guillaume Gontard, il est précisé qu'il s'agit d'un site à destination des mal voyants.

Vote : Service Tourisme : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour la création du site Internet pour le circuit adapté du Trièves

☞ Adopté à l'unanimité

17- Service Tourisme : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de tourisme adapté (CTTLA) pour le dossier Eductour tourisme adapté

La communauté de communes de Monestier de Clermont portait le projet de CTTLA Trièves pour le compte des trois communautés de communes du Trièves (Clelles, Mens, Monestier de Clermont). Depuis le 1er janvier 2012, ce contrat est porté par la communauté de communes du Trièves.

Un des axes du contrat vise à la formation et à la sensibilisation des acteurs locaux. Suite à un long travail avec l'ensemble des partenaires qui œuvrent pour le handicap dans le Trièves, il a été convenu d'organiser une manifestation sur 4 jours (du 21 au 24 juin 2012) afin de faire découvrir à tous les publics les activités et sites touristiques du Trièves adaptés aux personnes en situation de handicap.

Les dépenses portent sur les coûts de communication et d'animations selon le plan de financement ci-dessous, sachant que ces dépenses sont inscrites au budget 2012.

Dépenses		Recettes	
Coûts de communication et d'animations	13 000 €	RRA (80 %)	10 400 €
		CDC du Trièves	2 600 €
TOTAL	13 000 €		13 000 €

Vote : Service Tourisme : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de tourisme adapté pour le dossier Eductour tourisme adapté

☞ Adopté à l'unanimité

18- Service Tourisme : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de tourisme adapté (CTTLA) pour la formation CQH (Certificat Qualification Handisport)

La communauté de communes de Monestier de Clermont portait le projet de CTTLA Trièves pour le compte des trois communautés de communes du Trièves (Clelles, Mens, Monestier de Clermont). Depuis le 1er janvier 2012, ce contrat est porté par la communauté de communes du Trièves.

Un des axes du contrat vise à la professionnalisation des acteurs touristiques afin d'accueillir les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles. Suite à un recensement des besoins, une demande de formation a été faite par une accompagnatrice en moyenne montagne de se former aux modules A (module théorique) et B (module pratique) du CQH (Certificat de Qualification Handisport).

Les dépenses portent sur les coûts de formation et les frais pédagogiques selon le plan de financement ci-dessous, sachant que ces dépenses sont inscrites au budget 2012.

Dépenses		Recettes	
Formation et frais pédagogiques	1 184 €	RRA (80 %)	947 €
		CDC du Trièves	237 €
TOTAL	1 184 €		1 184 €

1 seule personne est concernée pour l'instant.

Samuel Martin précise qu'en cas d'un nombre important de demandes pour suivre cette formation, une participation financière serait demandée.

Vote : Service Tourisme : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de tourisme adapté pour la formation CQH (Certificat Qualification Handisport)

☞ **Adopté à l'unanimité**

19- Programme LEADER : projet de coopération transnationale « sur les pas des Huguenots », accord de partenariat 2012

Dans le cadre du programme Européen LEADER Vercors-Trièves, le projet de coopération internationale "Sur les pas des Huguenots" connaît une nouvelle étape avec la création en juin 2011 de l'association nationale "Sur les pas des Huguenots". Elle devient l'interlocutrice principale et responsable des actions du projet au niveau français. Les partenaires internationaux (français, suisses, allemands et italiens) sont invités à signer un nouvel accord de partenariat qui définit les actions à mener entre 2012 et 2015, leurs financements, et les clés de répartition entre partenaires. Le projet est donc cofinancé par des fonds Européens à hauteur de 55 %, et par la Région Rhône Alpes. Le reste à charge est partagé entre les communautés de communes engagées dans le projet. Le GAL LEADER Vercors-Trièves a déjà signé l'accord de partenariat, et la communauté de communes du Trièves, étant le seul territoire impacté par le projet, est sollicitée pour sa participation au projet.

La communauté de communes du Trièves est donc invitée à se prononcer sur son engagement dans le projet pour 2012-2015, à adhérer à l'association par une cotisation annuelle de 1000 €, et à participer financièrement annuellement au projet pour un montant de 2085 € pour 2012, et de manière dégressive jusqu'en 2015.

(Pour info, les participations Clelles + Mens 2010 et 2011 : environ 5000 €/an).

Michel Lambert revient sur le 1^{er} retour d'expérience dans lequel peu d'acteurs étaient concernés et où il y avait peu de retombées et se demande ce qu'il en est aujourd'hui.

Maintenant on sait que, par exemple, la fréquentation est en hausse sur la Drôme. D'autre part, Samuel Martin précise qu'un hébergeur du Percy a eu des clients dans ce cadre. Cela soulève également la faiblesse des hébergements disponibles dans le Trièves.

Vote : Programme LEADER : projet de coopération transnationale « sur les pas des Huguenots », accord de partenariat 2012

☞ **Adopté à l'unanimité**

20- Service Enfance Jeunesse : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour le poste d'animateur intercommunal au Granjou

Depuis 2003, un financement est sollicité auprès du service des sports du Conseil Général de l'Isère pour financer les missions d'animation intercommunale du poste de coordinateur Enfance Jeunesse. Il s'agit de renouveler cette demande pour l'année 2012.

Il convient donc de solliciter un montant le plus élevé possible pour ce financement qui privilégie les postes d'animation à vocation intercommunal pour les moins de 18 ans et d'élargir cette demande pour le poste d'animateur à Mens puisque les missions sont similaires.

Vote : Service Enfance Jeunesse : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour le poste d'animateur intercommunal au Granjou

☞ **Adopté à l'unanimité**

21- Budget OM : annulation de titres exécutoires pour les redevances

Il convient d'annuler les titres de 2005 pour 137.50 euros, de 2006 pour 140 euros et de 2007 pour 140 euros pour un habitant de la commune de Mens qui n'est plus soumis à la redevance des ordures ménagères du fait de son déménagement.

Vote : Budget Collecte et traitement des déchets : annulation de titres exécutoires pour les redevances

☞ **Adopté à l'unanimité**

22- Service Eau : convention de groupement de commandes avec la commune de Monestier de Clermont, désignation d'un coordinateur du groupement et d'un représentant à la CAO

Le service des eaux de la communauté de communes et la commune de Monestier de Clermont ont programmé des travaux de réfection sur la place de l'hôpital. Afin de réaliser ces travaux par le biais d'un marché signé avec la même entreprise, il est proposé de passer un groupement de commande.

Robert Riotton est désigné pour siéger à la CAO de ce groupement et Marie-Jo Villard est désignée comme coordinateur de ce groupement au titre de maire de la commune.

Vote : Service Eau : convention de groupement de commandes avec la commune de Monestier de Clermont, désignation d'un coordinateur du groupement et d'un représentant à la CAO.

☞ **Adopté à l'unanimité**

23- Consultance architecturale et paysage : demande de subventions au Conseil général de l'Isère pour l'organisation de consultations architecturales

3 architectes interviennent sur le territoire ; il convient d'essayer d'harmoniser et de rencontrer le CAUE afin de n'avoir qu'un seul architecte pour tout le Trièves.

Il est proposé de solliciter une aide auprès du Conseil Général d'un montant le plus élevé possible dans le cadre des consultations architecturales.

Pour information, le 6 juin prochain, la commission « paysages » se réunira.

Il est essentiel de ne pas confondre le travail fait par les architectes « conseil » et celui de l'architecte « paysager ».

Vote : Consultance architecturale et paysage : demande de subventions au Conseil Général de l'Isère pour l'organisation de consultations architecturales

☞ **Adopté à l'unanimité**

24- Décisions modificatives d'attribution des subventions aux associations

Il convient d'apporter des modifications sur les subventions aux associations. Deux budgets sont affectés, le budget principal et celui du tourisme. Sur le canton de Mens, il est nécessaire de réaffecter des chiffres qui avaient été oubliés et de les attribuer aux

associations concernées. Sur le canton de Clelles, il s'agit de retrancher les fonds donnés préalablement dans les communes.

Vote : Décisions Modificatives d'attribution des subventions aux associations

☞ Adopté à l'unanimité

25- Edition des factures de l'eau et des redevances des ordures ménagères

Dans le cadre de la mise en place du paiement par TIP (Titre Interbancaire de Paiement), la communauté de communes s'est trouvée dans l'obligation de passer par un prestataire pour l'édition des factures de l'eau et des redevances des ordures ménagères. Il convient de signer une convention avec le SITPI et une 2^{ème} avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne.

Vote : Edition des factures de l'eau et des redevances des ordures ménagères

☞ Adopté à l'unanimité

26- Convention avec la mairie de Clelles pour le branchement de la chaufferie bois du groupe scolaire pour la halte-garderie

Il convient d'autoriser la commune de Clelles à se brancher sur le réseau de la chaufferie bois par le biais d'une convention. Il est précisé que cette convention concerne uniquement la halte garderie.

Vote : Convention avec la commune de Clelles pour le branchement de la chaufferie bois du groupe scolaire pour la halte-garderie

☞ Adopté à l'unanimité

27- Service Collecte et traitement des déchets : demande de subvention pour l'acquisition de colonnes aériennes

Dans le cadre de l'harmonisation de la collecte sélective, la communauté de communes envisage d'acquérir 20 colonnes aériennes d'apport volontaire destinées au canton de Clelles selon le plan de financement ci-dessous :

Dépense	Montant H.T	Recettes	%	Montant
	24 400 €	CGI	65	15 860 €
		Autofinancement	35	8 540 €
TOTAL	24 400 €	TOTAL	100	24 400 €

Il est précisé que le génie civil reste à la charge des communes, la communauté de communes ne prenant en charge que les colonnes.

Il est proposé de solliciter le Conseil Général de l'Isère à hauteur de 15 860 €.

Christophe Drure regrette cet achat car les colonnes semi enterrées sont l'avenir.

Par ailleurs, Alain Hermil Boudin précise que la commission du service collecte et traitement des déchets réfléchit sur la meilleure façon de communiquer et travaille sur l'harmonisation des redevances.

Vote : Service collecte et traitement des déchets : demande de subvention pour l'acquisition de colonnes aériennes

☞ Adopté à l'unanimité

28 - Questions diverses

☐ Informations diverses :

Communes :

- mercredi 23 mai à 18hres à Monestier de Clermont : commission CLECT.
- CA du CIAS : mardi 29 mai à 18hres.
- Mardi 22 mai à 14hres à Clelles : commission forêt.

Aménagement du Col du Fau :

Robert Riotton informe qu'une réunion portant sur le développement du col du Fau va avoir lieu prochainement. S'agissant d'un site remarquable, il est nécessaire de faire une étude afin de savoir si son aménagement est possible. La difficulté reste que la communauté de communes n'est pas propriétaire du foncier mais elle pourrait quand même y installer un bâtiment démontable pour mettre en vente des produits locaux. Ce qui constituerait une belle vitrine pour le Trièves puisqu'il s'agit d'un lieu de passage important. Une réflexion sur la mise en place de toilettes sèches se poursuit ainsi que le travail sur le développement de cette plate forme qui sert de parking pour le covoiturage. Tout cela nécessite de nombreux investissements. Tous sont invités à cette prochaine réunion, dont la date sera fixée ultérieurement.

Paroisse :

Georges Repellin, économiste de la paroisse Notre Dame d'Esparron fait part de soucis en terme d'assurance, lors des manifestations dans les églises (concert, chorale,...). Si les communes sont propriétaires des églises, les paroisses sont affectataires et doivent être informées de ces manifestations. Les associations doivent remplir un document (à demander au prêtre) avec signature du prêtre modérateur pour que l'assurance affectataire prenne en charge en cas d'accident. Il est nécessaire de veiller à ce que les utilisateurs souscrivent à une assurance responsabilité civile lors de manifestations.

Communication :

Guillaume Gontard revient sur la nécessité de communiquer et souhaite de réfléchir rapidement à la manière de communiquer.

Si, pour Samuel Martin, il est important communiquer sur le fond, aujourd'hui, la communauté de communes n'a toujours pas de logo dédié, manque de moyen humain car personne sur l'organigramme n'est dévolu à la communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 hres.